



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

270^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE
SAC-230511
Le 11 mai 2023
de 10 h 30 à 16 h
Salon de la chancelière
Campus de Moncton, Édifice Léopold-Taillon

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-230511



SAC-230511

UNIVERSITÉ DE MONCTON

270^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 11 mai 2023

Salon de la chancellerie, campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Hélène Albert, professeure	Moncton	Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	U de M
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Xavier Robichaud, professeur	Shippagan
Dany Benoit, directeur	Moncton	Antoine Rochette, étudiant	Shippagan
Yannick Boudreau, étudiant	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Yves Bourgeois, doyen	Shippagan	Michel Soucy, professeur	Edmundston
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Simon Thériault, étudiant	Moncton
Jeanne-Mance Cormier, directrice générale de la bibliothèque par intérim	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Marianne Cormier, doyenne	Moncton	Christophe Traisnel, professeur	Moncton
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Pierrette Fortin, doyenne	Edmundston		
Abby Godin, étudiante	Edmundston		
Jeanne Godin, professeure	Moncton		
Adrien Habermacher, professeur	Moncton		
Denis Lajoie, professeur	Moncton		
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Mélanie LeBlanc, professeure	Edmundston		
Robert Levesque, professeur	Edmundston		
Gervais Mbarga, professeur	Moncton		
Nha Nguyen, doyen par intérim	Moncton		
Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton		
Christine Paulin, professeure	Moncton		
Gérard Poitras, doyen	Moncton		

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Josée Basque, agente des communications – Direction des communications	U de M
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Gabriel Cormier, vice- recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Elizabeth Dawes, vice- rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	U de M
Sébastien Deschênes, vice- recteur	Edmundston
Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Stéphanie Weaton, registraire	Moncton

Personnes excusées : Hector Adégbidi, Pandurang Ashrit, Lyne Chantal Boudreau, Nathalie Cormier, Salah-Eddine El Adlouni, Jeanne d'Arc Gaudet, Frédéric Huppé-Gourgues, Amel Kaouche, Monique Levesque et Serge Rousselle

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE (270 ^E SÉANCE).....	4
1.1 Accueil des nouveaux membres	4
2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-230310	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-230310	5
7.1 Autres	5
8. PROJET DE RÉFORME DES COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE	5
9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	6
9.1 Modification à la Maîtrise en études de l'environnement (MÉE).....	6
9.2 Modification aux conditions d'admission de la Maîtrise en études de l'environnement	7
9.3 Modification au programme combiné Juris Doctor – Maîtrise en études de l'environnement	7
9.4 Modification aux conditions d'admission et de maintien du programme de Maîtrise en administration des affaires	8
9.5 Modification aux programmes de formation initiale en enseignement	8
9.6 Modification au programme de B.A.-B. Éd. (primaire)	9
9.7 Modification aux conditions d'admission des programmes de postbaccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire), postbaccalauréat en éducation secondaire et postbaccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire)	10
9.8 Modification à la Politique sur la désactivation, l'abolition et la création de cours) ..	10
9.9 Résolutions transmises pour information	11
10. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE PLANIFICATION	11
10.1 Création de la Maîtrise professionnelle en études de l'environnement	11
10.2 Création du Diplôme d'études supérieures en études de l'environnement.....	11
10.3 Création du Certificat de deuxième cycle en études de l'environnement	11
11. NOMINATIONS ÉTUDIANTES	11
12. AUTRE NOMINATION	12
12.1 Comité d'appel du Sénat académique	12
12.1.1 Professeure, professeur suppléant	12
13. RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE	12
14. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	13
15. RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ CDU-230415	13
16. AFFAIRES NOUVELLES.....	14
16.1 Remerciements	14
17. PROCHAINES RÉUNIONS	14
17.1 Réunion extraordinaire	14
17.2 Réunion régulière	14
18. CLÔTURE.....	14

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	15
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	47
ANNEXE 3 : Documents.....	48
Document A : Ordre du jour adopté	
Document B : Projet de modifications – La réforme du Sénat et de ses comités	
Document C : Modifications à la Maîtrise en études de l’environnement	
Document D : Modification au programme combiné Juris Doctor – Maîtrise en études de l’environnement	
Document E : Modification aux conditions d’admission et de maintien du programme de Maîtrise en administration des affaires (coop)	
Document F : Modification aux programmes de formation initiale en enseignement	
Document G : Modification au programme de B.A.-B. Éd. (primaire)	
Document H : Modification aux conditions d’admission des programmes de postbaccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire)	
Document I : Modification à la Politique sur la désactivation, l’abolition et la création de cours	
Document J : CPR - Résolutions transmises pour information	
Document K : CCJ-230307	
Document L : Consultation ABPPUM – Programmes 2 ^e cycle en études de l’environnement	
Document M : Nominations – Comités de Sénat académique	
Document N : Rapport – Journées de réflexion sur la langue française	
Document O : Rapport du recteur et vice-chancelier	

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l’ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l’adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L’enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l’Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d’un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d’un **P**.

1. OUVERTURE (270^e séance)

10 h 34 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres. Il poursuit avec la lecture du texte de reconnaissance des territoires autochtones : « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »*

Les scrutateurs pour la réunion sont Aboubaker Bensaad, Janice Comeau et Michel Couture.

Le président nomme les personnes excusées de la réunion. Il s'agit de Hector Adégbidi, Pandurang Ashrit, Lyne Chantal Boudreau, Nathalie Cormier, Salah-Eddine El Adlouni, Jeanne d'Arc Gaudet, Frédéric Huppé-Gourgues, Amel Kaouche, Monique Levesque et Serge Rousselle.

1.1 Accueil des nouveaux membres

De nouveaux membres se sont ajoutés au Sénat académique. Le président souhaite la bienvenue à Mélanie LeBlanc, professeure au campus d'Edmundston, Antoine Rochette, étudiant au campus de Shippagan, Abby Godin, étudiante au campus d'Edmundston, Yannick Boudreau et Simon Thériault, tous deux étudiants au campus de Moncton. Francis Bourgoïn, également du campus de Moncton, fait un retour au Sénat académique.

Le président d'assemblée annonce la présence de Josée Basque, agente des communications à la Direction des communications.

2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale précise que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

La secrétaire générale indique qu'un courriel a été reçu de Julien Massicotte annonçant sa démission au Sénat académique.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A

La secrétaire générale explique qu'il serait à propos de prévoir une décision en bloc relativement aux recommandations comprises dans le rapport du Conseil de la langue française au point 13 de l'ordre du jour.

R : 01-SAC-230511

Hélène Albert, appuyée par Olivier Clarisse, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-230310**R : 02-SAC-230511**

Francis Bourgoïn, appuyé par Gervais Mbarga, propose :

« Que le procès-verbal SAC-230310 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-230310**7.1 Autres**

Aucune question n'est soulevée.

8. PROJET DE RÉFORME DES COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE

Mme Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP), présente le projet de réforme des comités du Sénat académique. Il s'agit d'une première lecture du projet.

Mme Dawes explique que ce projet de réforme tient compte des recommandations de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) suivant son évaluation de la *Politique d'évaluation des programmes*, ainsi que de la *Stratégie Cap sur l'avenir* adoptée par le Conseil de l'Université en janvier dernier.

L'élaboration du projet de réforme est aussi le résultat de l'examen d'éléments des Statuts et règlements de 50 universités, notamment la fréquence des réunions du Sénat, la composition et les attributions des comités du Sénat et du cheminement des dossiers. Le projet de réforme a également tenu compte des consultations auprès de divers groupes de la communauté universitaire (ex. ÉDD, RDD/RVD, associations professorales et étudiantes, membres du personnel, etc.). Ce projet de réforme des comités du Sénat sera soumis au Conseil de l'Université en septembre pour adoption.

Fonctionnement du Sénat

En bref, il est recommandé de tenir neuf réunions par année, que celles-ci aient lieu les premiers vendredis du mois (à l'exception des mois de juillet, août et janvier) et qu'elles soient diffusées en direct à la communauté universitaire. Les présidences des comités du Sénat seront invitées à présenter les recommandations de leur comité au Sénat. Finalement, il est aussi proposé que le Sénat académique ait comme nom d'usage « Sénat ».

Admissibilité aux divers comités du Sénat

Il ne sera plus nécessaire de faire partie du Sénat académique pour devenir membre de ses comités. La VRAEAP présente les avantages du modèle proposé qui est, globalement, plus inclusif et équitable.

Les comités du Sénat

Le projet de réforme propose onze comités (incluant les sous-comités), dont certains existent déjà alors que d'autres sont abolis, redéfinis ou tout simplement créés. Les comités sont les suivants :

1. Comité des programmes de premier cycle
2. Comité des programmes de cycles supérieurs
3. Comité des règlements
4. Comité de la planification, avec le sous-comité de la planification

R : 05-SAC-230511

Gilles Roy, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil de la Maîtrise en études de l'environnement (MÉE). »

Une discussion portant sur la liste des cours de méthodologie à option s'ensuit.

Amendement à la proposition principale**P : 06-SAC-230511**

Jean-François Thibault, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que la liste des cours à option de méthodologie soit retirée du profil du programme de la maîtrise en études de l'environnement (MÉE). »

Vote sur P06 Pour : 8 Contre : 23 REJETÉE

Lors des discussions, il est précisé que l'énoncé « *ou tout autre cours de niveau 6000 offert à l'Université de Moncton ...* » qui est placé après la liste de cours à option offre une flexibilité dans le choix de cours de méthodologie qu'une étudiante ou un étudiant pourrait suivre.

Certaines sénatrices et certains sénateurs préfèrent que la liste de cours prédéterminés demeure dans le but de guider les personnes étudiantes tout en maintenant la possibilité de leur permettre de suivre d'autres cours de méthodologie après avoir obtenu les approbations nécessaires.

Retour sur la proposition principale (R05)**R : 05-SAC-230511**

Gilles Roy, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil de la Maîtrise en études de l'environnement (MÉE). »

Vote sur R05 Pour : 29 Contre : 2 ADOPTÉE

9.2 Modification aux conditions d'admission de la Maîtrise en études de l'environnement

Au sujet des modifications aux conditions d'admission du programme de maîtrise en études de l'environnement, le VRER explique que le texte actuel est simplifié et remplacé par le libellé « Satisfaire aux conditions générales d'admission aux études de deuxième cycle (Règlement universitaire 22.1). »

R : 06-SAC-230511

Gilles Roy, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission et aux conditions particulières de la Maîtrise en études de l'environnement. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

9.3 Modification au programme combiné Juris Doctor – Maîtrise en études de l'environnement

Voir le Document D

Le VRER indique que les modifications proposées au programme combiné *Juris Doctor* – Maîtrise en études de l'environnement sont nécessaires en raison des modifications

à la Maîtrise en études de l'environnement. Certains changements portent sur le nom de certains cours ainsi que le nombre de crédits pour la thèse.

R : 07-SAC-230511

Gilles Roy, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées (changement de noms de cours et modification du nombre de crédits pour la thèse) au Juris Doctor - Maîtrise en études de l'environnement. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

9.4 Modification aux conditions d'admission et de maintien du programme de Maîtrise en administration des affaires

Voir le Document E

Le VRER précise que les modifications aux conditions d'admission du programme de maîtrise en administration des affaires se situent dans la description des stages coop. Les conditions de maintien sont précisées à la page 5 du document.

R : 08-SAC-230511

Gilles Roy, appuyé par Nha Nguyen, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission et aux conditions de maintien du programme de maîtrise en administration des affaires – MBA régime coopératif. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

9.5 Modification aux programmes de formation initiale en enseignement

Voir le Document F

Le VRER rappelle que les modifications aux programmes de formation initiale en enseignement font suite à l'adoption par le Sénat académique des recommandations formulées lors de l'évaluation de ces programmes. L'objectif principal est d'améliorer l'expérience étudiante en offrant des programmes moins chargés et rigides. Principalement, l'obligation de la connexité est éliminée, les cours de deux et d'un crédit sont réorganisés en cours de trois crédits et plus de flexibilité est possible dans le choix de certains cours. Quatorze programmes d'études sont touchés par ces modifications.

Dans un deuxième temps, le VRER ajoute que des modifications ont aussi été apportées au titre de certains programmes.

R : 09-SAC-230511

Gilles Roy, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil des programmes suivants : B.A.–B. Éd. (majeure en anglais), B.A.–B. Éd. (majeure en études françaises), B.A.–B. Éd. (majeure en géographie), B.A.–B. Éd. (majeure en histoire), B.Sc.–B. Éd. (concentration en biologie), B.Sc.–B. Éd. (concentration en chimie), B.Sc.–B. Éd. (concentration en mathématiques), B.Sc.–B. Éd. (concentration en physique), Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation, B.E.P.–B. Éd. (majeure en éducation physique), Postbaccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire), Postbaccalauréat en éducation secondaire et Postbaccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire). »

Amendement à la proposition principale**R : 10-SAC-230511**

Robert Levesque, appuyé par Xavier Robichaud, propose :

« Que soit ajouté à la proposition principale, étant entendu que la première année du programme de postbaccalauréat en éducation secondaire soit offerte au campus d'Edmundston et de Shippagan, sous une réserve de révision par le Comité conjoint de la planification. »

Vote sur R10 Pour : 31 Contre : 2 ADOPTÉE

Proposition principale amendée :**R : 09-SAC-230511**

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil des programmes suivants : B.A.-B. Éd. (majeure en anglais), B.A.-B. Éd. (majeure en études françaises), B.A.-B. Éd. (majeure en géographie), B.A.-B. Éd. (majeure en histoire), B.Sc.-B. Éd. (concentration en biologie), B.Sc.-B. Éd. (concentration en chimie), B.Sc.-B. Éd. (concentration en mathématiques), B.Sc.-B. Éd. (concentration en physique), Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation, B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique), Postbaccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire), Postbaccalauréat en éducation secondaire et Postbaccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire), étant entendu que la première année du programme de postbaccalauréat en éducation secondaire soit offerte au campus d'Edmundston et de Shippagan, sous réserve d'une révision par le Comité conjoint de la planification. »

Vote sur R09 Pour : 31 Contre : 2 ADOPTÉE

Une sénatrice déplore qu'à aucun endroit dans le document présenté on ne mentionne le 15^e programme de formation initiale, soit le B.A.-B. Éd. (majeure en études familiales), qui est en processus de redéfinition.

R : 11-SAC-230511

Gilles Roy, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux titres des programmes suivants : Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire), B. Éd. (2 ans), Baccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire), pour qu'ils soient nommés respectivement Postbaccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire), Postbaccalauréat en éducation secondaire et Postbaccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire). »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

9.6 Modification au programme de B.A.-B. Éd. (primaire)

Voir le Document G

Ce point touche spécifiquement le programme de B.A.-B. Éd. (primaire).

Une discussion portant sur l'élimination du cours de *MATH2433 Introduction à la géométrie* a lieu. Des sénatrices et sénateurs affirment que la géométrie est essentielle dans ce cursus étant un élément fondamental de la mathématique. En réponse à cette position, il est mentionné que le Département de mathématiques et la Faculté des sciences de l'éducation travaillent ensemble afin d'assurer que les cours de mathématiques offerts au programme couvrent toutes les notions de mathématiques dont les futures enseignantes et futurs enseignants au primaire auront besoin. Dans

un autre ordre d'idées, plusieurs voient d'un bon œil que nos futurs professionnels de l'enseignement auront accès à des cours du domaine des beaux-arts et des sciences sociales.

Une sénatrice explique que l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales n'a pas été consulté relativement aux cours offerts dans la liste F Santé et que le cours ETFA4203 *Mieux-être et cycle de vie* devrait être ajouté.

R : 12-SAC-230511

Gilles Roy, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du programme B.A.-B. Éd. (primaire) en notant que le cours EDUC2003 Le français en enseignement sera offert en tant que cours obligatoire d'une discipline connexe. »

Vote sur R12

Pour : 25

Contre : 6

ADOPTÉE

9.7 Modification aux conditions d'admission des programmes de postbaccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire), postbaccalauréat en éducation secondaire et postbaccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire)

Voir le Document H

Le VRER précise que les modifications proposées aux conditions d'admission des trois programmes de postbaccalauréat ont pour but de les rendre plus souples. Par ailleurs, on ne fait plus référence à des cours strictement offerts par l'Université de Moncton.

R : 13-SAC-230511

Gilles Roy, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission des programmes de postbaccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire), postbaccalauréat en éducation secondaire et postbaccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire). »

Vote sur R13

Pour : 29

Contre : 1

ADOPTÉE

9.8 Modification à la Politique sur la désactivation, l'abolition et la création de cours)

Voir le Document I

Le VRER explique qu'il est recommandé que le Sénat académique accepte qu'il y ait trois catégories de cours, soit ceux offerts régulièrement, les cours inactifs et les cours abolis. Après quatre années d'inactivité pour un cours, il deviendrait automatiquement inactif. Il serait possible de le réactiver ou tout simplement l'abolir à la demande d'une unité académique. En consultant le Répertoire, les cours inactifs seraient identifiés de la sorte. Un sénateur recommande qu'il y ait une réflexion portant sur la durée de temps qu'un cours peut demeurer inactif. La registraire en prend bonne note.

R : 14-SAC-230511

Gilles Roy, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la Politique sur la désactivation, l'abolition et la création de cours. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

9.9 Résolutions transmises pour information

Voir le Document J

Les autres résolutions adoptées par le Comité des programmes qui portent principalement sur la création, la modification et l'abolition de cours sont listées dans le document.

10. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE PLANIFICATION

Voir les Documents K et L

10.1 Création de la Maîtrise professionnelle en études de l'environnement

Le VRER explique que cette nouvelle maîtrise se veut une maîtrise professionnelle pour les personnes qui visent le marché du travail. Ce programme puise ses cours dans la même banque de cours que la Maîtrise en études de l'environnement. Ce qui la distingue est la présence d'un stage de 12 crédits et l'absence de la thèse.

R : 15-SAC-230511

Gilles Roy, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création de la Maîtrise professionnelle en études de l'environnement. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

10.2 Création du Diplôme d'études supérieures en études de l'environnement

Le VRER présente la structure de ce nouveau diplôme qui puise également ses cours dans la banque de cours de la maîtrise. Aucune question n'est soulevée.

R : 16-SAC-230511

Gilles Roy, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du Diplôme d'études supérieures en études de l'environnement. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

10.3 Création du Certificat de deuxième cycle en études de l'environnement

La structure de ce certificat est présentée par le VRER. Aucune question n'est soulevée.

R : 17-SAC-230511

Gilles Roy, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du Certificat de deuxième cycle en études de l'environnement. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

11. NOMINATIONS ÉTUDIANTES

Voir le Document M

Le président d'assemblée précise que les représentants étudiants au Sénat se sont préalablement concertés pour les nominations et demande si les sénatrices et les sénateurs sont d'accord de procéder en utilisant un vote en bloc pour les nominations étudiantes, et ce, dans le but d'être plus expéditif. Aucune objection n'est soulevée.

R : 18-SAC-230511

Francis Bourgoin, appuyé par Yannick Boudreau, propose :

« Que le Sénat académique accepte les nominations proposées ci-dessous par les membres étudiants pour les divers comités du Sénat académique. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

Comités	Nominations
Comité conjoint de la planification	✓ Yannick Boudreau
Bureau de direction du Sénat académique	✓ Francis Bourgoin
Comité des programmes du Sénat académique	✓ Francis Bourgoin ✓ Simon Thériault
Comité d'appel du Sénat académique	✓ Yannick Boudreau ✓ Abby Godin ✓ Simon Thériault (suppléant) ✓ Antoine Rochette (suppléant)
Comité d'attestation d'études	✓ Antoine Rochette ✓ Abby Godin ✓ Francis Bourgoin (suppléant) ✓ Simon Thériault (suppléant)
Comité de sélection des grades honorifiques	✓ Simon Thériault
Conseil de la langue française	✓ Antoine Rochette

12. AUTRE NOMINATION

12.1 Comité d'appel du Sénat académique

12.1.1 Professeure, professeur suppléant (J. Massicotte*)

Mise en candidatures

Michel Soucy proposé par Pierrette Fortin

Michel Soucy est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique par acclamation.

13. RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Voir le Document N

Le président du Conseil de la langue française, M. Mbarga, résume les activités qui se sont déroulées dans le cadre des journées de réflexion sur la langue française sur les trois campus à l'automne 2022. Le rapport final comprend 18 recommandations de deux types, soit les recommandations de portée globale et les recommandations de portée institutionnelle.

Au nom du Conseil de la langue française, M. Mbarga remercie le recteur et vice-chancelier et le Sénat qui leur ont fait confiance dans ce projet. Les membres du Sénat

académique remercient à leur tour le Conseil de la langue française et son président pour le travail accompli.

R : 19-SAC-230511

Gervais Mbarga, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le Sénat académique reçoive le rapport final des Journées de réflexion sur la langue française à l'Université de Moncton et les recommandations qui y sont formulées. »

et

« Que le Sénat académique demande au Conseil de la langue française, appuyé par le Bureau du recteur, d'identifier les priorités, d'en planifier les séquences, d'en évaluer l'incidence financière et de proposer un comité de suivi pour leurs mises en oeuvre. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document O

Le recteur et vice-chancelier présente les faits saillants des activités qui se sont déroulées depuis la dernière réunion du Sénat.

Aux fins du procès-verbal, notons les suivants :

Activités

- Comparution de l'Université devant le Comité des universités publiques de l'Assemblée législative
- Relais virtuels – Jeux olympiques 2024
- Journées des études supérieures et de la recherche 2023
- Rencontres/Réunions annuelles : Universités Canada, ACUFC, SUA, AUA
- Visite d'une délégation de l'Université de Poitiers dans le but de redynamiser les relations

Nouvelles nominations

- **Jeanne Farrah**, directrice générale – Philanthropie et relations avec les alumni
- **Lise Frigault**, ombud – à temps partiel à compter du 30 juin
- **Tanya Caissie**, directrice du Service des ressources humaines
- **Johanne Savoie**, directrice des opérations et relations de travail
- **Ginette Thériault** – directrice du Service des finances

Le recteur et vice-chancelier fait le point sur la Stratégie 2023-2028 *Cap sur l'avenir*. La production du plan opérationnel institutionnel est en cours. Des journées de travail auront lieu au mois de mai.

Notons que plusieurs activités sont déjà en marche en relation avec les chantiers de la stratégie (milieu de vie, talents, enseignement et RDC, communautés, leadership organisationnel).

15. RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ CDU-230415

Le recteur et vice-chancelier rappelle que la dénomination de l'Université de Moncton était à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de l'Université du mois d'avril. Il fut

alors recommandé de retenir les services de deux personnes responsables de dresser un état des lieux portant sur les aspects sociohistoriques, politiques, sociaux, réputationnels, juridiques et économiques du nom de l'Université. Ce processus permettra d'obtenir des données probantes afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée sur la mise en œuvre (ou non) d'un exercice de réflexion public. Le rapport sera déposé cet automne.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 Remerciements

Le président remercie le professeur Julien Massicotte pour sa contribution au Sénat académique.

17. PROCHAINES RÉUNIONS

17.1 Réunion extraordinaire

Une réunion extraordinaire du Sénat académique aura lieu le lundi 29 mai 2023 à 9 h en format hybride.

17.2 Réunion régulière

La prochaine réunion régulière du Sénat académique aura lieu le vendredi 25 août 2023 à 8 h 30.

18. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 5.



Janice Comeau
Secrétaire d'assemblée



Lynne Castonguay
Secrétaire générale